

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS
Séance du 2 Juin 2009 – 19 h 30**

Etait absente et excusée : REY Samia

ELECTIONS EUROPEENNES

Le tableau de composition du bureau de vote pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 07 juin de 8 h à 18 h est constitué

TRAVAUX DE VOIRIE 2009

Il est procédé à l'ouverture des plis pour les travaux de voirie (chemin de l'ancienne poste et chemin de la Forêt) et la fourniture et pose de barrières de sécurité sur le chemin du Revoux.

CANDIDATS	MONTANT en € H.T.	OBSERVATIONS
	<u>Glissières de sécurité</u>	
ACE	5 940 €	Entreprise retenue
SER EURL	6 705 €	
DONZELOT	6 900 €	
	<u>Chemin ancienne poste + chemin de la forêt</u>	
COLAS	6 506 € + 5 765 € = 12 271 €	
EIFFAGE	8 167. 50 € + 6 830 € = 14 997. 50 €	
CHAMBARD	5 676 € + 5 009 € = 10 685 €	
EUROVIA	5 105.90 € + 4 691.50 = 9 797. 40 €	
SCREG	5 109 € + 4 360 € = 9 469 €	Entreprise retenue

URBANISME

Une demande d'extension de bâtiment de la scierie Triouleyre est présentée et reçoit un avis favorable
Un avis favorable est donné pour l'installation de capteurs solaires sur un bâtiment situé chemin des Trappes

PERSONNEL COMMUNAL

Mme le Maire rappelle le départ en retraite de Mr Robert NURY à la fin du mois. Une date de réception est retenue et le CM donne son accord pour attribution d'une prime de départ.

Confirmation de l'embauche par voie de mutation d'un agent des services techniques à mi-temps à compter du 1^{er} septembre 2009. Cet agent sera recruté également à mi-temps sur la commune de La Rivière. Une entente sera établie sur les modalités de rémunération. La commune doit procéder à la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

DIVERS

MANIFESTATION DE JUILLET

La commune a été destinataire d'un projet d'organisation de fête musicale par une association grenobloise entre les 13 et 18 juillet sur un terrain privé situé au Moléron. Au regard d'un événement similaire ayant eu lieu en 2008 une information sera faite à la gendarmerie et des services de secours et un rendez-vous fixé avec les représentants de l'association.

CIRCULATION DE QUAD

Un particulier sollicite une autorisation écrite de la mairie pour pouvoir circuler sur les chemins. Après délibération le CM décide d'interdire la pratique de tous véhicules à moteur sur les chemins répertoriés de randonnée.

INSTALLATION D'UN MEDECIN

Suite à la volonté manifestée par un médecin de s'installer à St Gervais la commune a négocié avec l'OPAC pour l'attribution d'un logement en rez- de- chaussée, après relogement de l'occupant actuel. Ce projet devrait aboutir d'ici septembre.